

DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES (DCE)

**TRAVAUX DE DEBROUSSAILLAGE ET D'EQUIPEMENTS
PASTORAUX SUR PELOUSES SECHES**

**PELOUSES DE CHATEAU LE BOIS
ROSET-FLUANS (25)**

SOMMAIRE

DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES (DCE)	1
TRAVAUX DE DEBROUSSAILLAGE ET D'EQUIPEMENTS PASTORAUX SUR PELOUSES SECHES 1	1
PELOUSES DE CHATEAU LE BOIS	1
ROSET-FLUANS (25)	1
SOMMAIRE	2
PREAMBULE	3
PARTIE 1 : RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION (RC)	4
1. DISPOSITIONS GENERALES	4
2. CONDITIONS DE LA CONSULTATION	5
3. PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES.....	6
4. EXAMEN DES CANDIDATURES ET DES OFFRES.....	7
5. RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES ET ADMINISTRATIFS COMPLEMENTAIRES.....	8
PARTIE 2 : CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIÈRES (CCAP).....	9
1. PIECES CONTRACTUELLES.....	9
2. OBLIGATIONS DU TITULAIRE	9
3. DELAIS ET DEROULEMENT DE LA MISSION	11
4. SECURITE DES CHANTIERS ET PRISE EN COMPTE DES USAGES	12
5. MODALITES DE PAIEMENT	13
6. RESILIATION DU MARCHE.....	13
PARTIE 3 : CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES (CCTP).....	14
1. ACCES AU CHANTIER	14
2. PERIODES D'INTERVENTION	14
3. EXECUTION DES TRAVAUX	14
ANNEXES	18

PREAMBULE

Le Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté est gestionnaire d'un réseau de sites de pelouses sèches de la vallée du Doubs (Ougnet-Douvot, Voillans et Roset-Fluans), dans le département du Doubs.

Dans le cadre du dépôt d'un contrat Natura 2000 non agricole et non forestiers pour l'entretien de ces sites, l'un d'entre eux fera l'objet de travaux de réouverture et d'équipements pastoraux :

- **Les pelouses de Château le bois à Roset-Fluans**

Commune	Roset-Fluans
Surface globale	36 ha
Propriétaires	Conservatoire d'espaces naturels de FC et propriétaire privé
Gestionnaire	Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté
Exploitants et contrats agricoles	Aucun
Site CEN FC	25CHALB « pelouses de Château le Bois »
Périmètres d'inventaire ou de protection	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Zone de protection spéciale (ZPS) « Forêt de Chaux » - FR4312005 (Directive Oiseaux). ➤ Zone spéciale de conservation (ZSC) « Vallons forestiers et milieux humides de la forêt de Chaux » - FR4301317 (Directive Habitats-Faune-Flore) intégrant l'ex Zone Spéciale de Conservation (ZSC) « Réseau de Cavités à Minioptères de Schreibers en Franche-Comté » - FR4301351 (Directive Habitats Faune Flore)
Autres statuts	<ul style="list-style-type: none"> ➤ APPB « Creux à Pépé » - FR3800486 ➤ Réserve Naturelle Régionale du Gouffre du Creux à Pépé ➤ Zone Naturelle d'Intérêt Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type I : Gouffre du Creux à Pépé et Côte de Château le Bois ➤ L'ensemble de la forêt de Chaux est en ZNIEFF de type II – Forêt de Chaux ; ➤ La forêt de Chaux constitue dans son ensemble une Zone d'Intérêt Communautaire pour les Oiseaux (ZICO) – code FC05. ➤ Site classé des Grottes d'Oscelle
Habitats d'intérêt communautaire	<p>Milieux ouverts :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embaumement sur calcaires (6210-15 : <i>Mesobrometum erecti</i> / 6210-15 : <i>Coronillo variae</i> - <i>Brachypodium pinnatifidum</i> / 6210-24 : <i>Globulario willkommii</i> - <i>Cytisetum decumbentis</i>) ➤ Prairies maigres de fauche de basse altitude (6510-7 : <i>Heracleo sphondylii-Brometum mollis</i> / 6510-6 : <i>Galio veri</i> - <i>Trifolietum repentis</i> / 6510-3 : <i>Luzulo campestris</i> - <i>Brometum mollis</i> / 6510-4 : <i>Colchico autumnalis</i> - <i>Festucetum pratensis sanguisorbetosum minoris</i>) <p>Milieux forestiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Hêtraie-chênaie à aspérule odorante (9130-5)
Objectifs de la consultation	<p>Travaux de débroussaillage/bûcheronnage pluriannuels</p> <p>Travaux d'installation de clôture high tensile et de système d'abreuvement</p>

PARTIE 1 : RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION (RC)

1. Dispositions générales

1.1. Objet de la consultation

La présente consultation a pour but de définir le contenu et les modalités de réalisation des travaux de débroussaillage et d'équipements pastoraux sur le site de :

- **Château-le-Bois à Roset-Fluans (25) ;**

Ils consistent en :

- La réalisation de travaux de débroussaillage répartis sur 3 années (2026, 2027, 2028)
- La fourniture et l'installation d'équipements de clôture fixe électrifiée et d'un système d'abreuvement (2026)

Le descriptif des prestations se trouve dans le Cahier des clauses administratives particulières en partie 2 et le Cahier des clauses techniques particulières (CCTP) en partie 3.

1.2. Localisation du projet

Le projet se situe sur le site de « Château-le-Bois » à Roset-Fluans (25), sur la parcelle ZH6 dont le CEN est gestionnaire au travers d'une convention de gestion signée avec les propriétaires.

Voir plan de localisation en Annexe 1 page 19

1.3. Type de consultation

La procédure de passation utilisée est la procédure adaptée ouverte (MAPA) avec possibilité de négociation. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

1.4. Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes
- La décomposition des prix globale et forfaitaire (DPGF)
- Les plans, cartes et schémas

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 7 jours avant la date limite de réception des offres, notamment suite à la visite obligatoire sur site.

Le dossier modifié est envoyé à l'ensemble des candidats ayant participé à la visite et ceux-ci devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

1.5. Maitrise d'ouvrage et maitrise d'œuvre

Le maître d'ouvrage est le :

Conservatoire d'Espaces Naturels de Franche-Comté
Maison de l'environnement de Franche-Comté
4 chemin du Fort de Bregille
25000 BESANÇON
www.cen-franchecomte.org
représenté par sa Présidente, Madame Muriel LORIOD-BARDI

Ci-après désigné « le CEN ». Il commande, finance et assure également la maîtrise d'œuvre des travaux.

2. Conditions de la consultation

2.1. Décomposition de la consultation

Allotissement

Le marché est composé de 3 lots dont le contenu est détaillé dans la partie 3 :

- Lot n°1 : Débroussaillage de réouverture
- Lot n°2 : Débroussaillage d'entretien
- Lot n°3 : Fourniture et installation de clôture high-tensile et d'un système d'abreuvement

Les candidats pourront répondre à un seul, à plusieurs, ou à la totalité des lots constituant la consultation.

2.2. Validité des offres

Le marché sera conclu à prix ferme. Les prestataires devront donc adapter leurs tarifs en fonction des évolutions potentielles des prix et en tenant compte des périodes d'intervention prévues dans le CCAP.

L'offre présentée par le prestataire ne le lie que si l'acceptation de l'offre est notifiée par le CEN.

Le présent marché est déposé dans le cadre particulier d'un contrat Natura 2000 non agricole et non forestier, aussi le maître d'ouvrage ne pourra notifier le marché qu'une fois que le contrat sera accepté par l'administration. Cette notification devrait intervenir au cours des années 2026, 2027 et 2028.

3. Présentation des candidatures et des offres

3.1. Visite obligatoire sur site

- ✓ Une **visite obligatoire du site**, préalable à l'établissement des offres et au dépôt des candidatures, sera organisée par le CEN **le lundi 23 juin 2025**.
Le rendez-vous est fixé à **14h** à l'entrée des pelouses de Château-le-Bois.
Stationnement proche de l'entrée du site en bordure de chemin. [lien d'accès à la zone de stationnement](#)
- ✓ Les candidats sont priés d'informer au préalable le CEN de leur participation à cette réunion.

3.2. Contenu du dossier de candidature

Le rendu des propositions comportera :

- ✓ Un **mémoire technique détaillé**, entièrement conforme au cahier des charges, contenant notamment :
 - les moyens humains, détaillant précisément les moyens matériels, le choix des matériaux (nature, origine, fournisseurs pressentis), explicitant le déroulement technique du chantier et identifiant clairement tous les postes de chantier.
 - La prise en compte de la réduction de l'impact du chantier sur le site et sur l'environnement sera examinée avec attention ;
 - Un calendrier prévisionnel le plus précis possible, compatible avec les délais d'exécution fixés dans le CCAP.
- ✓ Le **dossier de consultation**, dûment daté et signé.
- ✓ La **déclaration sur l'honneur** de ne pas se trouver en situation d'interdiction de soumissionner à un marché public et de satisfaire aux obligations d'emploi des travailleurs handicapés.
- ✓ Les **références de l'entreprise** dans le domaine.
- ✓ Les éventuelles **sous-traitances** proposées par le prestataire.
- ✓ La **décomposition du prix global et forfaitaire** (Annexe 3) devra être remplie en incluant impérativement le montant TTC
- ✓ Un **devis daté et signé** pourra être établi (facultatif) de manière détaillée avec un sous-total pour chaque lot et tranche. Les montants devront figurer en HT et en TTC. Ce devis sera daté, signé et portera la mention "sincère et vérifiable dans la comptabilité de la structure".
- ✓ Tout document que le candidat jugera utile pour expliciter et compléter son offre.

3.3. Date de limite de réception des candidatures et des offres

Les propositions, portant la mention :

« **25NKCHA – Travaux de débroussaillage et d'équipements pastoraux** »

devront parvenir au plus tard pour le **lundi 21 juillet 2025 à 23h59** :

- De préférence par format électronique aux adresses ci-dessous :

alice.buttin@cen-franchecomte.org

avec copie à bernard.destrieux@cen-franchecomte.org

- Ou par voie postale :

Madame la Présidente
Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté
Maison de l'environnement
4 chemin fort de Bregille
25000 BESANÇON

NB : toute entreprise soumissionnant au marché s'assurera de la bonne réception de l'offre, dans le délai imparti. Cela vaut aussi bien par voie postale que par voie électronique.

4. Examen des candidatures et des offres

4.1. Critères d'analyse des candidatures

L'examen des candidatures portera sur les éléments suivants :

- La participation à la visite préalable obligatoire sur site ;
- La complétude du dossier de candidature ;
- Le respect de la date limite d'envoi des candidatures et des offres ;
- La capacité technique et professionnelle du candidat, nécessaire à l'exécution du marché. Elle sera évaluée sur la base des moyens et matériels mis en œuvre et des références, en lien avec l'objet du marché.

4.2. Critères d'analyse des offres

Le jugement des offres sera effectué au moyen des critères suivants, chaque critère étant pondéré :

- Valeur technique (75 %) :
 - Moyens humains mis en œuvre dont capacité à assurer la conduite et la sécurité du chantier (5 %),
 - Caractéristiques techniques des engins, matériels et matériaux mis en œuvre (25 %),
 - Pertinence du mémoire technique : description des itinéraires techniques, de la mise en œuvre du chantier, etc. (30 %),
 - Calendrier prévisionnel : disponibilité, délais, pertinence, etc. (5 %),
 - Prise en compte de l'environnement (5 %)
 - Niveau de compétence et expérience du candidat (5 %)
- Prix (25 %) :

$$\frac{\text{Offre plancher}}{\text{Offre jugée}} \times 25$$

4.3.Négociation

Le maître de l'ouvrage procèdera à l'analyse des offres des candidats dont la candidature aura été admise et sélectionnera, sur la base des critères de sélection des offres, les candidats avec lesquels il pourra engager des négociations.

Le pouvoir adjudicateur se réserve cependant la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

À l'issue de ces éventuelles négociations, il retiendra l'offre la plus avantageuse sur la base des critères de choix des offres définis dans l'avis.

5. Renseignements techniques et administratifs complémentaires

La personne habilitée à donner les renseignements est :

Alice BUTTIN
Chargée de missions - CEN Franche-Comté
06.71.60.12.44
alice.buttin@cen-franchecomte.org

Vous pouvez également joindre :

Bernard DESTRIEUX
Responsable territorial 25/90 - CEN Franche-Comté
06.29.30.52.19
bernard.destrieux@cen-franchecomte.org

Le candidat déclare avoir pris connaissance du règlement de la consultation, du CCAP et du CCTP et en accepte les clauses.

A

Le

Signature et cachet

PARTIE 2 : CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIÈRES (CCAP)

1. Pièces contractuelles

Les pièces contractuelles du marché sont les suivantes et, en cas de contradiction entre leurs stipulations, prévalent dans cet ordre de priorité :

- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) ;
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes ;
- L'offre technique (mémoire technique) et financière du titulaire.

2. Obligations du titulaire

L'entreprise est tenue de s'assurer du parfait achèvement du chantier, sachant que le présent descriptif n'est en rien limitatif et ne peut déroger d'aucune manière aux règles de l'art, et que l'entreprise est, de par sa qualification, apte à palier toutes les erreurs ou omissions.

De ce fait, elle ne pourra prétendre à aucun règlement en plus-value, ni se dérober devant l'obligation de conformité de ses installations.

Par ailleurs, si préalablement à l'exécution et en cours de réalisation, des modifications d'ordre secondaire inhérentes à tout chantier s'avèrent nécessaires, l'entreprise ne saurait, de ce fait, demander une quelconque plus-value.

2.1. Réglementation

L'ensemble des travaux réalisés par l'entreprise sera conforme à la réglementation et aux règles de l'art en vigueur lors de l'exécution des travaux.

L'intervention prend place sur un **site du Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté**, au sein du **sites Natura 2000** « *Vallons forestiers et milieux humides de la forêt de Chaux* » (Dir. habitat) et en limite parcellaire avec la **Réserve naturelle régionale du gouffre du Creux à Pépé** qui bénéficie d'un **Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope**.

L'intervention se situe également à proximité d'un **site Classé** : **les Grottes d'Osselle**.

Ces différents **zonages s'accompagnent d'une réglementation** concernant la préservation des milieux naturels, des paysages et qui peut concerner les travaux mis en œuvre. **Les sites hébergent par ailleurs plusieurs espèces protégées** de faune et de flore.

2.2. Préconisations environnementales

L'entreprise devra tenir compte dans l'organisation des travaux du **caractère sensible des milieux** sur lesquels elle travaillera.

Les **contraintes environnementales** imposent des moyens humains et des modes opératoires adaptés que le prestataire ne pourra ignorer, afin d'éviter tout impact significatif sur le site.

Le Conservatoire attire en particulier l'attention du prestataire sur les points suivants :

- **Caractéristiques techniques des engins utilisés**

Afin d'éviter les tassements du sol les travaux mécanisés devront se faire uniquement avec des engins adaptés à la portance. Des moyens limitant la pression au sol seront privilégiés dans la mesure du possible.

Afin de limiter les risques de pollution, les huiles mécaniques utilisées seront préférentiellement biodégradables, les engins seront équipés de protections et de kits de produits absorbants pour prévenir tout risque de pollutions par les hydrocarbures.

Tout engin présentant des fuites sera systématiquement écarté du chantier par le maître d'œuvre, sans que l'entreprise puisse prétendre à une quelconque indemnité et sans que cela impacte le bon déroulement du chantier.

Les engins devront impérativement être propres en arrivant sur le chantier, ceci afin de ne pas véhiculer de plantes invasives (Renouée du Japon, solidages américains, ambroisie, etc.).

- **Marquage, circulation et dépôt de matériaux**

La localisation précise des zones soumises aux travaux fera l'objet d'une visite préalable assortie d'un piquetage ou marquage si nécessaire. Ce balisage devra être respecté.

Pendant toute la période des travaux, l'entrepreneur surveillera les déplacements des engins et s'attachera à respecter les voies de circulation définies sur le chantier.

Aucun dépôt de matériaux en zone non autorisée ne pourra être réalisé.

D'une manière générale, le prestataire devra identifier toutes les précautions que prendra son équipe pour corriger ou limiter les impacts éventuels du chantier sur le milieu naturel, que cela concerne la gestion des déchets ou d'autres considérations environnementales.

2.3. Réseaux et déclaration de travaux

Une déclaration de travaux sera déposée par le maître d'ouvrage dans les 3 mois précédant le démarrage du chantier.

Les éventuelles modifications de projet induites ultérieurement à l'attribution du marché seront notifiées au prestataire et pourront faire l'objet d'une modification de la prestation.

2.4. Contrôle des quantités

Le prestataire est sensé avoir contrôlé toutes les quantités, y compris celles inscrites éventuellement au bordereau de décomposition du prix global et forfaitaire. Toute plus-value postérieure à la passation du marché ne pourra être prise en compte, quel que soit le préjudice subi par le prestataire. Il se devra de consulter le Maître d'œuvre en cas de litige sur les quantités portées au marché.

2.5. Dégradations

Le prestataire sera seul responsable des dégradations fortuites ou dues à la malveillance qui pourraient se produire avant la réception des travaux et il sera tenu de les réparer.

Le prestataire devra prendre toutes les dispositions utiles pour qu'aucun dommage ne soit causé aux ouvrages existants de toutes natures (constructions, maçonneries, réseaux végétaux, sols, etc.) rencontrés pendant l'exécution des travaux.

Le prestataire supportera la responsabilité entière des dégâts qu'il pourrait occasionner pendant la durée des travaux et le délai de garantie.

Ainsi la destruction de végétaux ou la détérioration des sols hors de la zone d'emprise du chantier sera à restaurer intégralement aux frais du prestataire.

De même, sur la surface de l'emprise concernée, toutes interventions exagérées sur le milieu naturel feront l'objet d'un constat pouvant entraîner la remise en état des lieux.

3. Délais et déroulement de la mission

3.1. Délai d'exécution du marché

Une fois le marché attribué, le candidat retenu devra impérativement attendre l'autorisation du CEN pour commencer l'exécution du marché.

LOTS	Dates prévisionnelles des prestations	
	Début	Fin
Lot 1 (un passage)	entre le 05/01/2026	et le 28/02/2026
Lot 2 (3 passages)	entre le 01/09/2026	et le 28/02/2027
	entre le 01/09/2027	et le 28/02/2028
	entre le 01/09/2028	et le 22/12/2028
Lot 3	entre janvier et février 2026 (après le passage du Lot 1)	et début avril 2026

Les dates prévisionnelles d'achèvement des différents lots correspondent aux dates limites de réception de chaque lot, **dates ultimes non négociables**.

Aucune facturation ne sera possible après le 31/12/2028.

Les dates d'intervention et de repli seront décidées après accord explicite du CEN, tenant compte des contraintes imprévisibles lors de la rédaction du présent cahier des charges.

3.2. Démarrage de la mission

Le prestataire choisi prendra contact avec le CEN dans un délai maximum d'1 mois à partir de la date de réception de la notification d'engagement de sa mission afin de valider ensemble le calendrier des travaux.

Une réunion de lancement des opérations sera organisée en présence à minima du CEN et de l'entrepreneur.

Il y sera décidé de :

- la date précise d'intervention de l'entreprise ;
- l'accès aux parcelles ;
- les zones d'implantation ;
- les zones sensibles où la circulation d'engins sera proscrite.

3.3.Interruption du chantier

En cas d'interruption prévue du chantier, l'entrepreneur avisera le CEN 24 heures au moins avant l'arrêt des travaux. De la même façon, il préviendra au moins 24 heures (ouvrées) avant la reprise des travaux.

Le CEN pourra ordonner l'arrêt du chantier s'il juge que les conditions (atmosphériques, techniques ou autres) ne sont pas compatibles avec une bonne exécution. L'entrepreneur devra arrêter immédiatement sans pouvoir prétendre à aucune indemnité du fait de cette interruption.

3.4.Visites de contrôle

Des visites de contrôles seront effectuées par le CEN afin de suivre le bon déroulement du chantier. Un constat, contresigné par le CEN et le prestataire, pourra être rédigé si nécessaire à l'issue de chaque visite.

3.5.Replis du chantier et réception des travaux

Après exécution des travaux, le site sera déblayé de tout matériel, matériaux et déchets. L'ensemble du chantier sera remis en état.

Une réunion de réception des travaux sera alors organisée. Le CEN s'assurera de la bonne exécution des travaux suivant les conditions définies dans le présent cahier des charges et les options éventuellement fournies dans le devis. Le CEN dressera un constat signé par l'entrepreneur mentionnant si la réception est ou non prononcée.

En cas de pré-réception assortie de réserves, le CEN fixera un délai pour que le prestataire puisse remédier aux défauts ou aux malfaçons constatées. Les réserves étant levées, le CEN établira le constat de réception qui permettra le paiement de la prestation.

4. Sécurité des chantiers et prise en compte des usages

L'entrepreneur prendra à sa charge toutes dispositions nécessaires pour la mise en sécurité des chantiers, notamment par la pose de panneaux de signalisation et de tout type de balisage adéquat sur les zones d'accès publiques.

Nous attirons l'attention des prestataires sur les usages existants à prendre en compte sur le site :

- Les chemins carrossables sont utilisés par diverses usagers de la forêt (grumiers, forestiers, chasseurs, promeneurs...).
- Des parcelles agricoles se situent autour du site. Il faudra veiller à ne pas dégrader les prairies en cas de manœuvre. Les exploitants agricoles des parcelles seront informés.
- La parcelle ZH07, limitrophe à celle où se dérouleront les travaux, est une Réserve naturelle régionale (Gouffre du Creux à Pépé). Une attention particulière est à avoir. Il sera demandé de ne pas pénétrer avec des engins sur le site et de ne pas détériorer les clôtures existantes. Le gestionnaire de la Réserve naturelle sera informé des travaux.

Le prestataire sera entièrement responsable des accidents ou dommages causés à un tiers, à son personnel ou à des équipements par le non-respect des mesures de sécurité ou le manque de

vigilance et ne pourra présenter aucun recours contre le CEN au cours de l'exécution ou à l'occasion du marché.

Le site d'intervention présente certains risques que le maître d'ouvrage signale au prestataire :

- Des anciens murets en pierres peu ou pas visibles peuvent être un risque pour les machines.
- Le site présente une pente plus ou moins forte et plus ou moins régulière, des accidents topographiques et des affleurements rocheux.
- Des cavités (de petites tailles) non répertoriées peuvent apparaître suite aux travaux de broyage ou au cours de la pose de piquets de clôture.

5. Modalités de paiement

Les versements interviendront sur présentation de factures et d'un RIB, par virement bancaire :

- Avance forfaitaire possible de 30 % au démarrage des travaux ;
- Acomptes successifs sur présentation d'une facture détaillée et quantifiée des prestations (par lot et par mission), validée par le maître d'ouvrage ;
- Solde après réception du chantier.

Les paiements seront réalisés dans un délai de 30 jours à compter de la réception des factures. Le nettoyage total du chantier conditionnera notamment le paiement du solde des travaux.

NB : toutes les factures devront obligatoirement porter la mention « 25NKCHA – Travaux de réouverture et équipements pastoraux ».

6. Résiliation du marché

Les conditions de résiliation du marché sont définies aux articles 49 à 53.2 du CCAG-Travaux.

Le CEN pourra, en cas de réalisation non conforme, procéder à la résiliation du présent marché après l'envoi, à cet effet, au prestataire, d'une lettre recommandée avec accusé de réception, après une mise en demeure préalable.

Il pourra en outre exiger un reversement à son profit de toute ou partie des sommes déjà versées.

Le prestataire ne pourra prétendre à aucune indemnité.

Une médiation et un accord entre les deux parties pourront néanmoins être recherchés.

PARTIE 3 : CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES (CCTP)

1. Accès au chantier

L'accès au chantier se fera soit via :

- Choix 1/ le village de Roset-Fluans, puis direction les lieux-dit "la Corne de Chaux", "le Gros Bochet" (commune de Roset-Fluans) : d'abord route de moyenne viabilité, puis un chemin blanc carrossable. C'est l'accès le plus pratique.
- Choix 2/ la D101 en direction de Courtefontaine (après Villars-Saint-Georges) : d'abord route de moyenne viabilité (cette première partie de chemin est en mauvais état avec des ornières et étroit), puis un chemin blanc carrossable.

2. Périodes d'intervention

Les prestations de **défrichement et débroussaillage** seront conduites dans le respect du fonctionnement des écosystèmes et durant une période comprise **entre le 1^{er} septembre et le 28 février de chaque année**, afin de limiter le dérangement des espèces faunistiques et floristiques et conformément à la réglementation en vigueur.

Les travaux mécaniques seront impérativement menés dans des conditions météorologiques favorables, sur sol sec, ressuyé ou gelé, afin d'éviter la dégradation des milieux naturels, la création d'ornières et la sécurité des chantiers.

De mauvaises conditions météorologiques pourront justifier un report d'intervention. Le prestataire tiendra le maître d'ouvrage régulièrement informé de l'état d'avancement du chantier en fonction des conditions météorologiques.

3. Exécution des travaux

3.1. Lot n°1 : *Débroussaillage de réouverture*

3.1.1. Localisation et vocation

Localisation : voir cartographie en Annexe 2

Quantité : **0,85 ha**

Objectif : Débroussaillage pour réouverture de pelouse sèche

3.1.1. Caractéristiques

- **Débroussaillage sur un secteur déjà rouvert en 2023 en voie d'enfrichement** pour restauration de pelouse sèche sur une surface d'environ **0,85 ha incluant le dégagement des passages de clôture sur environ 4 m de largeur pour un linéaire de 795 m.**
Un passage au cours du début d'année 2026.

- Intervention par **broyage à l'aide de matériel adapté au terrain.**

- Coupe, broyage sélectif de fourrés arbustifs de faible hauteur et diamètre : ronciers, prunelliers, cornouillers sanguins, aubépines...
- Les buissons et bosquets de plus grande taille seront conservés. Les zones en herbe, sans buissons ne seront pas travaillées. Une attention particulière sera portée à certaines essences ligneuses, notamment les genévriers et arbres fruitiers sauvages qui seront à conserver.
- Coupe ou broyage au ras du sol ou le plus bas possible en fonction de la microtopographie ou de la présence d’affleurements rocheux, ceci pour limiter la création de « chicots » pouvant entraîner des blessures aux pieds pour les animaux pâturant le site.
- Utilisation de matériel adapté permettant de ne pas dégrader ni retourner le sol et de ne pas détruire les affleurements rocheux existants, **de préférence broyeur à marteaux mobiles**. Travail superficiel du sol interdit, usage de broyeurs de pierres interdit.
- Les résidus de broyage pourront être laissés au sol.
- Le lot inclus également potentiellement la coupe et le **dégagement de quelques arbres qui pourraient être gênant pour permettre le passage de clôture**.
- Le lot comprend aussi un **léger nivellement du sol** sur une surface de l’équivalent de 2 abreuvoirs de 1 000L côte à côte, au niveau du point d’abreuvement (pour la pose des abreuvoirs à plat). Si besoin de matériaux pour le nivellement, il devra être fait avec des matériaux pris sur places.

3.2.Lot n°2 : Débroussaillage d’entretien

3.2.1. Localisation et vocation

Localisation : voir cartographie en Annexe 2

Quantité : **0,85 ha** débroussaillage léger

Objectif : Débroussaillage d’entretien de pelouse sèche après travaux de réouverture

3.2.2. Caractéristiques

- Il s’agit de traiter des rejets ligneux de faible dimension issus d’opérations de réouverture du lot 1. **Trois passages d’entretien sont prévus durant la fin d’année 2026, l’hiver ou l’automne 2027, l’hiver ou l’automne 2028 (fin de travaux impérativement avant le 18 décembre 2028)**.
- **Broyage d’entretien léger sur 0,85 ha (y compris les passages de clôture)**.
- Broyage uniquement de rejets ligneux, tous les buissons et bosquets existants seront conservés. Les zones en herbe, sans buissons ne seront pas travaillées.
- Broyage au ras du sol ou le plus bas possible en fonction de la microtopographie ou de la présence d’affleurements rocheux, ceci pour limiter la création de « chicots » pouvant entraîner des blessures aux pieds pour les animaux pâturant le site.
- **Utilisation d’un broyeur léger adapté au ligneux de petit diamètre** et permettant de ne pas dégrader ni retourner le sol et de ne pas détruire les affleurements rocheux existants, **de préférence broyeur à marteaux mobiles**. Travail superficiel du sol interdit, usage de broyeurs de pierres interdit.

3.3.Lot n°3 : Fourniture et installation de clôture High-tensile et d'un système d'abreuvement

3.3.1. Localisation et vocation

Localisation : voir cartographie en Annexe 2

Quantité : Fourniture et installation de clôture sur **795 m linéaires**

Objectif : Création d'un parc de pâturage en clôture électrique permanente pour bovins et équins et système d'abreuvement.

3.3.2. Caractéristiques

Fourniture et pose de clôture électrique high-tensile (2 fils)

- Fourniture et pose d'une clôture électrique permanente high-tensile **sur 795 m de longueur**.

- Piquets acacias fendus, hauteur hors sol : 1,30 m enfoncés d'au moins 30 cm. Espacement des piquets tous les 5 m environ selon topographie et disposition des angles.

Possibilité de **piquets intermédiaires fer à béton** (diamètre 18 mm – hauteur hors sol : 1,30 m) selon appréciation du prestataire. Dans ce cas un certain nombre de piquets acacia intermédiaires seront tout de même nécessaires pour compenser les différences topographiques.

- Piquets d'angles de plus gros diamètre que les piquets intermédiaire, ancrés solidement et avec jambes de force solides. Une attention particulière sera apportée aux angles qui supportent une forte tension sur ce type de clôture. Le prestataire est tenu d'assurer leur tenue dans les conditions de tension définies par le présent cahier des charges.

- Prise en compte du sol rocailleux, de la pente pour l'implantation des piquets.

- 2 fils galvanisés high-tensile (diamètre 2,5 mm) sur isolateurs plats à 2 vis spéciale clôture high-tensile. Espacement des fils de bas en haut : 60 cm, 80 cm.

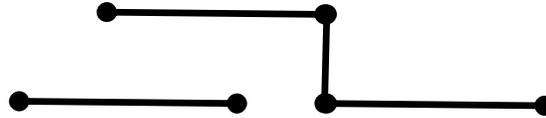
- Fourniture et pose des accessoires de clôture (isolateurs de tractions pour départs et fins de lignes, tendeurs rotatifs, ressorts de tension, etc.) afin d'assurer la tension optimale et le bon fonctionnement de la clôture. Les ressorts de tension devront être tendu au minima à 19-20 cm. La répartition des tendeurs et ressorts se fera selon la configuration de la clôture avec au maximum 1 angle droit ou 3 angles à 45° entre deux jeux de ressorts/tendeurs.

- Mise en connexion des 2 rangs de fils et des arrêts/départs de ligne de la clôture en utilisant des boulons d'assemblage.

- Fourniture d'un électrificateur Patura P3500 avec boîtier antivolt, panneau solaire et une batterie rechargeable 12v 50Ah. **Fourniture et pose de franchissements de clôture**

- Fourniture et pose de deux portes de type ressorts (4 kits poignées/ressorts) de 4 m de largeur.

- Fourniture et pose de 3 franchissements piétons type chicane constitués de quatre piquets acacia (voir schéma de principe ci-dessous) avec habillage de planches en chêne vissées (ou autre bois imputrescible) non traitées. Mise en place d'un fil enterré isolé spécial clôture high-tensile (gaine noire) avec boulons d'assemblage pour assurer la continuité du circuit électrique.



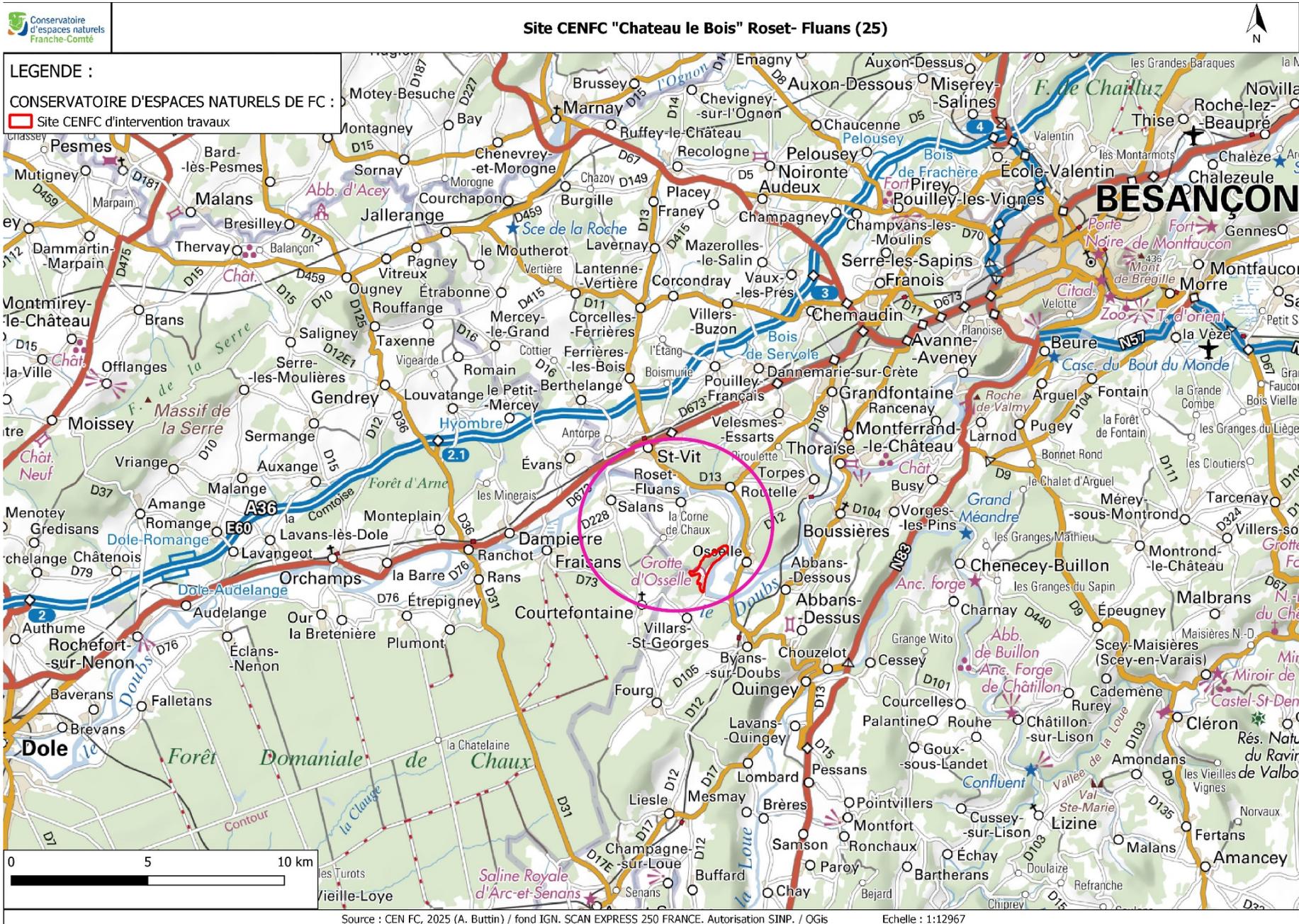
Fourniture de système d'abreuvement

- Fourniture et installation de 2 bacs d'abreuvements 1000 L ovales en polyéthylène avec flotteur intégré.

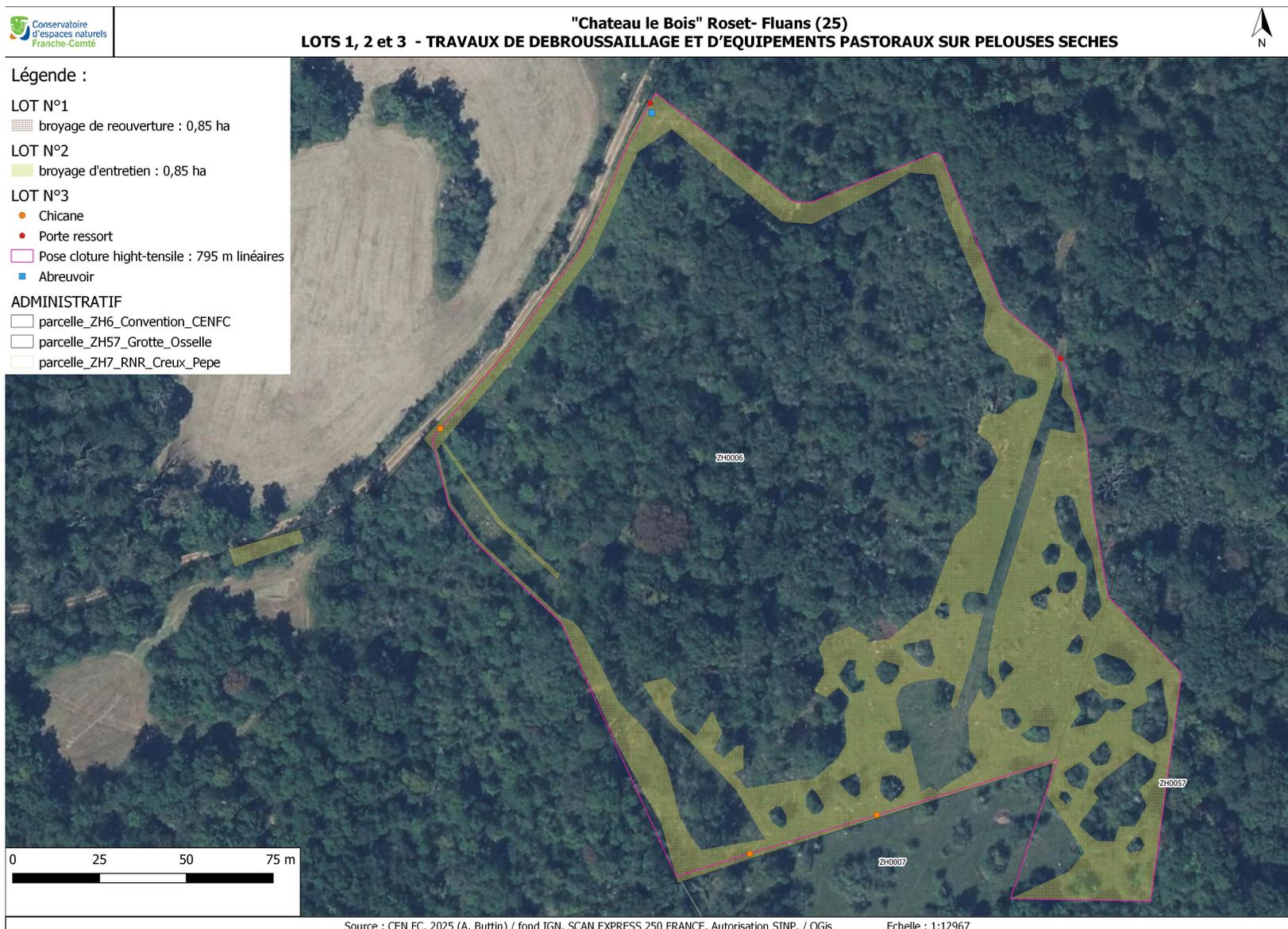
ANNEXES

- Annexe 1 : Plan de localisation du site concerné
- Annexe 2 : Cartographie des interventions des lots 1, 2 et 3
- Annexe 3 : DPGF

Annexe 1 : Plan de localisation du site concerné



Annexe 2 : Cartographie des interventions des lots 1, 2 et 3



Annexe 3 : Décomposition des prix globale et forfaitaire (DPGF)

**TRAVAUX DE DEBROUSSAILLAGE ET D'EQUIPEMENTS PASTORAUX
PELOUSES DE CHATEAU LE BOIS**

ROSET-FLUANS (25)

Prestation	Quantité	Montant H.T	T.V.A	Montant TTC
Lot n°1 : Débroussaillage de réouverture 2026-2027	0,85 ha			
Lot n°2 : Débroussaillage d'entretien hiver 2026-2027	0,85 ha			
Lot n°2 : Débroussaillage d'entretien hiver 2027-2028	0,85 ha			
Lot n°2 : Débroussaillage d'entretien hiver 2028	0,85 ha			
Lot n°3 : Fourniture et installation de clôture high-tensile et système d'abreuvement	795 m			
TOTAL				

Fait à

Le

En un seul original

Le contractant (cachet et signature)

Le signataire doit porter la mention

« lu et approuvé »